

## **Circulaire 2005 – version brève**

### **« La caravane de l'espoir » de Rüdiger Nehberg répand le message du Grand Mufti pour abolir la mutilation génitale féminine en Mauritanie**

Aucune action comparable n'a encore jamais été entreprise dans le monde islamique. Au nom de son éminence, le Grand Mufti Hamden Ould Tah de Mauritanie, Rüdiger Nehberg et Annette Weber ont pu répandre dans le désert de Mauritanie le message élaboré avec lui. Pendant 50 jours, douze chameaux les ont portés d'oasis en oasis, d'individu en individu : le message était inscrit en grandes lettres blanches sur des drapeaux verts :

« L'Islam dit NON à la mutilation génitale féminine. C'est un péché ! »

L'idée est venue du Grand Mufti lui-même : « Seule cette méthode permettra d'atteindre les populations reculées. »

En décembre 2004, le Grand Mufti, deux de ses proches conseillers et le maire de Chinguetti avaient fait le voyage dans ce but de Mauritanie à Hambourg. A la demande du Sénat de Hambourg, Rüdiger Nehberg, Annette Weber et les invités mauritaniens ont sensibilisé le public à leurs projets à l'aide d'une mini-caravane de cinq dromadaires devant la mairie de Hambourg. Avec en tête une banderole immense :

« L'Islam dit NON à la mutilation génitale féminine. C'est un péché ! »

Lors d'une conférence de presse sous l'égide d'Ole von Beust (CDU), la caravane a été présentée par la deuxième adjointe au maire, Birgit Schnieber-Jastram.

La caravane a été un grand succès. Nehberg : « Nous étions vivement impressionnés par la sincérité que la caravane a rencontrée partout. Les Anciens vérifiaient le message du Grand Mufti et se jetaient presque à notre cou lorsqu'ils prenaient conscience du message. Les femmes et fillettes nous remerciaient à l'aide de présents. Nos drapeaux flottaient au-dessus des écoles et des tentes. »

L'émetteur El Gezira doit maintenant permettre de diffuser cette action si possible également dans d'autres pays, de déclencher des discussions et d'aider à accélérer la suppression de cette tradition.

Hamden Ould Tah : « Les politiciens de mon pays doivent maintenant prendre les choses en main. Ils doivent soutenir légalement cette interdiction. La loi correspondante est en préparation. Dès qu'elle sera votée par le parlement, je la promulguerai dans toutes les mosquées du pays. »

Le pouvoir politique en place a rempli son obligation. Le nouveau chef d'état mauritanien Vall a utilisé ses pouvoirs et a interdit la mutilation le 5 décembre 2005 par décret. Maintenant, c'est au Grand Mufti de jouer.

**La Cour fédérale de justice protège les filles de l'excision !**

Qui l'eût cru ? Pas même nous. Est-ce que vous vous rappelez ? Nous avons rapporté dans la circulaire 2003 le cas d'une petite gambienne de 5 ans qui se déroulait à Dresde. Nous avons été contactés dans la soirée du 23 décembre par une connaissance de la famille. Celle-ci nous apprenait que la mère voulait envoyer l'enfant à la grand-mère en Gambie. Elle allait se trouver là-bas menacée de mutilation, comme cela s'était produit pour la mère. Lorsque la police, désarmée, avait fait son apparition (« Ce n'est pas de notre ressort. Elles sont toutes les deux ressortissantes de la Gambie ! »), TARGET avait aussitôt alerté Mme Heidemarie Wiczorek-Zeul, la Ministre de la Coopération économique et du Développement ainsi que le Ministère Public chargé des affaires urgentes (c'était alors la veille de Noël). La Ministre a organisé une intervention rapide avec le service d'aide sociale à l'enfance : elle a retiré l'enfant à sa mère et en a confié la garde provisoire à une famille allemande. La mère a intenté des actions en justice. Et elle a perdu. Devant toutes les instances judiciaires. La Commission des affaires familiales de la Cour fédérale de justice a déclaré : « l'excision imminente fait partie des sévices cruels qui ne s'appuient sur aucune légitimation. » Elle a approuvé la privation partielle du droit de déterminer le domicile et elle n'a pas exclu de retirer encore une fois l'enfant à sa mère à tout moment pour l'empêcher de l'envoyer en Gambie (réf. Dossier : XII ZB 166/03).

Nous nous réjouissons que l'avocate ait laissé la mère se faire débouter par toutes les instances de justice. Ce faisant, elles ont assuré de manière involontaire la défense de nombreuses filles africaines qui sont ici en Allemagne menacées de mutilation.

### **Un nouveau membre honorifique au sein de TARGET**

Cheikh Mohammed Darassa Moussa est dans la nouvelle capitale Samara en Ethiopie le meneur religieux du plus haut rang du peuple afar. M. Rüdiger et notre ambassadeur spécial pour TARGET Ali Mekla lui ont remis la médaille d'honneur TARGET pour la persistance de ses efforts à faire appliquer la résolution de 2002 selon laquelle les Afars ne doivent plus mutiler leurs filles.

Remarque : nos gens de confiance sur place déclarent : pour le moment, la nouvelle loi ne s'est imposée qu'au niveau régional. Il y a encore des familles qui continuent à mutiler. C'est pour cette raison que le Cheikh Darassa a mis sur pied des équipes locales de conseillers dont le rôle est de poursuivre le travail d'éducation et de persévérance.